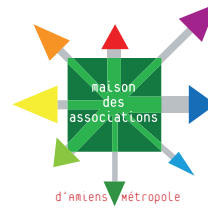


f



feuille de lierre

N° 68 - Mars 2011

BÉNÉVOLAT

● BÉNÉVOLAT - VOLONTARIAT : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Vous hésitez à vous engager pour une action associative ? L'Année européenne du bénévolat et du volontariat est l'occasion de faire le grand saut. Le choix de votre statut influencera le temps consacré à l'association, les conditions d'exercice, votre crédibilité en interne et la possibilité de valoriser votre engagement. Voici l'essentiel pour bien choisir :

Le bénévole consacre régulièrement de son temps libre à l'association, sans indemnisation, ni lien de subordination entre lui et l'association.

Le volontaire signe avec l'association ou la fondation d'utilité publique agréée par l'État, un contrat de volontariat qui l'engage pour une mission d'intérêt général. Ce contrat lui offre les garanties sociales nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en termes de formation, de protection sociale et d'indemnisation (dont le montant est fixé par le décret n° 2006-1205 du 29 septembre 2006). La durée de ce contrat est fixée à deux ans maximum (trois ans de cumul de missions tolérés au total).

● "JE SUIS BÉNÉVOLE ET JE VOUS DIS POURQUOI" : APPEL À CRÉATION VIDÉO

Dans le cadre de l'Année européenne du bénévolat et du volontariat, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative lance un appel à création ouvert à tous les bénévoles et volontaires de France.

Il s'agit de réaliser un film de 90 secondes illustrant le bénévolat et le volontariat dans ses différents aspects (domaines, formes, activités, intérêts,...) et l'importance de cet engagement (solidarité, partage, échange...). Les projets doivent mettre en avant l'utilité de se mobiliser et de s'engager. Chaque mois, une vidéo sera désignée et mise à l'honneur sur Internet.

Appel à création ouvert de février à décembre 2011. Modalités de participation et vidéos "coup de cœur" sur www.jesuisbenevoleetjevousdispourquoi.fr

FINANCEMENTS & OUTILS ASSOCIATIFS

● WWW.ASSOCIATHEQUE.FR

Le Crédit Mutuel a ouvert un site Internet pour aider bénévoles, dirigeants et créateurs d'association dans leur gestion quotidienne. Ce site propose :

- des informations sur l'actualité juridique, fiscale, comptable, sociale et événementielle des associations,
- des guides pratiques sur la création d'une association et son fonctionnement, sur la responsabilité des dirigeants et sur l'organisation de manifestations associatives,
- une boîte à outils regroupant un ensemble de documents utiles (lettres et documents types),
- des éclairages pratiques sur les dossiers de subvention, le mécénat ou les ressources associatives.

Enrichi par les contributions d'experts (Juris associations, Service 1901, In Extenso), le site propose également des services pour faciliter

la gestion quotidienne (annuaire, agenda, ...).
Plus d'infos sur www.associatheque.fr.

● SUBVENTIONS, MARCHÉS PUBLICS, DSP : DES RISQUES À MESURER

La subvention est une aide accordée par un financeur public à une association pour un projet auquel il y trouve un intérêt. Dans ce cas, l'initiative vient de l'association mais il n'y a pas de contrepartie (la subvention aide à financer l'activité mais pas à payer le prix d'une prestation de service).

Le risque? Les délais de versement sont souvent longs, la subvention peut ne pas couvrir totalement l'activité et il est difficile de pérenniser ce type de financement.

Le marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre une collectivité publique et un opérateur économique pour répondre à un besoin de la collectivité. Dans ce cas, il y a obligation de mise en concurrence. En contrepartie, le prix du marché correspond au paiement du service demandé dans son entièreté.

Le risque? L'association s'ouvre au secteur lucratif, le risque de fiscalisation est fort et la procédure d'appel d'offres est administrativement lourde.

La délégation de service public (DSP) est un contrat conclu à titre onéreux par lequel une collectivité publique confie la gestion d'un service public ou privé. Dans ce cas, il y a obligation de mise en concurrence. En contrepartie, la rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service.

Le risque? Le risque d'exploitation doit être bien étudié avant de répondre à l'appel d'offres; la perte de la DSP peut entraîner la dissolution de l'association.

● MECENOVA.ORG

“Solfia”, un outil d’appui à la recherche de financements

Mis en place par France Active dans le cadre de sa mission de Centre national d’animation et de ressources sur le financement (CNAR Financement), “Solfia” est un portail composé de fiches outils pour accompagner la recherche de financements des dirigeants associatifs et de leurs réseaux.

Chaque fiche est illustrée de témoignages et d’adresses apportant des éléments de réponse techniques et pratiques.

Par rubrique, par étape ou par fiche, vous pourrez notamment décrypter quels financements sont les mieux adaptés à vos besoins, comment vous faire accompagner et quels outils conviennent à chaque type de financement.

Plus d’information sur www.solfia.org/anim.

APPELS À PROJETS

● APPEL À PROJETS 2011-2013: PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Fonds national de financement de la protection de l’enfance lance un appel à projets afin de soutenir des actions de protection de l’enfance. Trois axes sont privilégiés :

- la protection des enfants vivant dans la précarité économique,
- l’accompagnement des familles,
- la prise en charge des publics spécifiques.

Les projets seront financés sur 3 ans. L’apport du Fonds est plafonné à 50 000 € par projet et par an et à 50 % du financement total du projet.

Date limite de candidature: 31 mars 2011. Informations: www.solidarite.gouv.fr, rubriques “Famille-Enfance”, “Partenaires associatifs”.

● VOIR VOS “COUPS DE CŒUR SOLIDAIRES” SE RÉALISER...

La Fondation SNCF soutient les salariés ou retraités SNCF bénévoles dans une association agissant en faveur des jeunes. En répondant à l’appel à projets “Coups de cœurs solidaires” 2011, ces bénévoles permettront peut-être à l’association pour laquelle ils s’investissent d’obtenir jusqu’à 3 000 € d’aide.

Date de clôture: 31 avril 2011. Dossiers de candidature à retirer sur www.fondation-sncf.org.

● LES PRIX BRASSEURS DE LA FONDATION KRONENBOURG

Chaque année, la Fondation Kronenbourg distingue quatre projets remarquables par leur innovation et leur originalité:

- Le prix brasseur de culture récompense une création artistique ou une manifestation culturelle qui génère un “mieux vivre ensemble”,

- le prix brasseur de nature récompense un projet destiné à protéger la nature, en faveur du développement durable, de la propreté ou permettant de réduire la pollution,

- le prix brasseur de solidarité récompense un projet de lutte contre l’exclusion et d’insertion professionnelle ou sociale par l’entrepreneuriat,

- le prix de la Fondation Kronenbourg récompense le projet candidat le plus marquant d’entre tous.

Appel à projets ouvert du 1^{er} mars au 30 avril 2011. Dossiers à remplir en ligne sur www.fondation-kronenbourg.com.

INFORMATIONS JURIDIQUES

● LE MILITANTISME ASSOCIATIF DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ÉTAT ENCOURAGÉ!

Les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l’État souhaitant transmettre leur savoir à une association peuvent le faire si l’activité est inscrite sur la liste des activités accessoires.

Le décret du 20 janvier 2011 étend cette liste aux activités “à caractère sportif ou culturel, y compris l’encadrement et l’animation dans les domaines sportif, culturel ou d’éducation populaire”. En plus de ces nouvelles activités accessoires, la liste intègre notamment celles relatives à de l’expertise et de la consultation, de l’enseignement et de la formation.

Enfin, le décret distingue deux catégories (en y intégrant les nouvelles activités):

- les activités accessoires pour lesquelles l’agent a le choix entre le régime d’auto-entrepreneur et tout autre régime d’activité.
- les activités accessoires pouvant uniquement être exercées sous le régime d’auto-entrepreneur.

L’activité accessoire ne peut être réalisée qu’en dehors des heures de service de l’intéressé (décret n° 2011-81 du 20 janvier, JO du 22).

MINUTE VERTE

● ACHATS ÉCORESPONSABLES

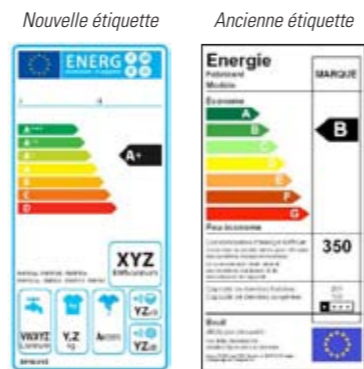
Cette année, l’étiquette énergie des appareils électroménagers est relookée, afin de mieux rendre compte des différences de consommation d’énergie entre les appareils.

Familiarisez-vous dès maintenant avec cette version, généralisée d’ici à décembre 2011, en retenant l’essentiel:

L’étiquette comporte trois classes énergétiques supplémentaires (A+, A++ et A+++), et abandonne les trois moins performantes (E, F et G),

La consommation d’énergie comme la consommation d’eau sont exprimées sur une base annuelle, et non plus par cycle d’utilisation. L’étiquette affichera par exemple la consommation (en litres) pour 220 cycles de lavage-linge ou 280 cycles de lave-vaisselle, soit l’utilisation moyenne de l’appareil pour une famille de quatre personnes,

Le niveau sonore des appareils (en décibels) apparaît systématiquement.



INFOS EN BREF

● LE TRAVAIL DES FEMMES EN CHIFFRES

La journée du 8 mars sur Amiens a donné lieu cette année à des réflexions sur les femmes au travail (défilé sur l’égalité professionnelle en centre-ville, rencontre organisée par la Ville sur “la création d’entreprise au féminin”). À cette occasion l’association Femmes Solidaires a rappelé quelques chiffres sur la question: les femmes représentent 46 % de la population active, 54 % des chômeurs, 83 % des personnes à temps partiel, 80 % des personnes en sous-emploi (par un temps partiel subi), 58 % des personnes en CDD.

● LE SPORT AU FÉMININ

Le Prix de la vocation féminine et sportive vise à promouvoir l’image, la place et le rôle des femmes dans le sport en Picardie. Organisé par la DRJSCS*, en partenariat avec le Conseil régional et le CROS**, il récompense des associations et des femmes (bénévoles ou salariées d’associations) impliquées dans des postes à responsabilités, dans trois catégories:

- Le prix “sport au féminin” récompense une action menée en 2010 par un comité sportif, un club ou toute autre association, en matière de pratique physique et sportive féminine,
 - Le prix “coup de pouce” récompense une femme de moins de 30 ans pour son investissement sur la thématique sportive,
 - Le prix “coup de cœur” récompense une femme pour son parcours et son engagement exemplaires sur la thématique sportive.
- Les trois dossiers retenus se verront attribuer des prix de 200 € à 1 000 €.

Clôture de la réception des dossiers: 15 avril

2011. Informations: www.picardie.drjscs.gouv.fr/Allez-les-filles.html.

* DRJSCS: Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale.

** CROS: Comité régional olympique et sportif.

● PLUS DE BÉNÉVOLES AU SERVICE DU HANDICAP

Les associations Handi cap évacion et APF évacion recherchent des accompagnateurs bénévoles pour permettre à des personnes handicapées de partir en vacances.

Handi cap évacion a pour objectif de permettre à des personnes valides de partager une activité de randonnée pédestre en pleine nature et en montagne, grâce à un fauteuil roulant tout terrain inventé par l’association: la Joëlette. APF évacion est le service de vacances de l’Association des paralysés de France.

Renseignements: <http://apf-evacion.org/> et www.hce.asso.fr.

● CONCOURS GREENBEES “JOUONS ENSEMBLE” ...POUR CULTIVER LA DIFFÉRENCE!

Il est encore temps pour prendre vos crayons: le 4^e concours de dessin de Greenbees est lancé: ouvert à tous dès 5 ans ce concours permet aussi aux associations œuvrant auprès de jeunes comme de personnes âgées de faire participer leurs publics. En 2011 le thème choisi est: “Jouons ensemble”.

Son objectif est d’illustrer par le dessin la diversité culturelle et d’initier une réflexion dans les classes, dans les foyers ou dans les associations, sur ce qu’elle représente et sur l’importance de la préservation de cette diversité.

Clôture: 30 avril. Informations sur www.greenbees.fr

● ASSOCIATIONS, EN 2011 MISEZ SUR LE “CIVIS”

Le contrat d’insertion dans la vie sociale (Civis) est conclu avec les missions locales ou les permanences d’accueil, d’information et d’orientation (PAIO). Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d’insertion.

Pour aider ces jeunes, la délégation générale à l’Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) a adressé à ses services déconcentrés la liste des mesures à prendre pour l’insertion professionnelle des jeunes.

Elle précise que les missions locales doivent poursuivre leurs efforts d’accompagnement des jeunes, “en particulier les moins qualifiés, en difficultés d’insertion”, jusqu’à l’emploi durable. L’annexe 3 de la circulaire liste les objectifs 2011 du Civis. Ils consistent notamment à revenir à un flux annuel modéré de 160 000 entrées en Civis; à fixer la part des sorties de jeunes en emploi à 50 % et, à 40 %

en emploi durable. De plus, l’annexe 3 mise sur un programme de dynamisation du Civis qui se traduit par la création du “parcours d’accès direct à l’emploi” (PADE). Circulaire DGEFP n°2011-03 du 19 janvier 2011.

QUESTION-RÉPONSE

● QU’EST CE QU’UNE ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE?

Comme les entreprises d’insertion et de travail temporaire d’insertion, l’association intermédiaire est un “organisme d’insertion par l’activité économique”. Leur point commun: proposer aux personnes en difficulté un accompagnement social et une activité professionnelle pour faciliter leur insertion.

Ces structures mettent à disposition leurs salariés (les personnes en difficulté qu’elles ont embauchées) à des particuliers, des entreprises, des collectivités ou des associations, pour effectuer des tâches non assurées par des collectivités ou par des entreprises.

La personne mise à disposition ne peut pas être embauchée pour accomplir des travaux dangereux (liste à l’article D.4154-1 du code du travail).

Une convention de 3 ans maximum doit être conclue entre l’association intermédiaire et l’État.

L’embauche donne lieu à la signature d’un CDD (voire d’un CDI à temps partiel).

L’association intermédiaire est exonérée des cotisations patronales d’assurances sociales et d’allocations familiales au titre des salaires versés, dans la limite de 750 heures rémunérées par an et par salarié.

Elle peut aussi recevoir une aide de l’État pour mener à bien sa mission de suivi, d’accompagnement et d’insertion professionnelle de ses salariés.

INFOS DE L'OVACAM

● BUREAUX PARTAGÉS

Des nouveaux adhérents ayant rejoint l’OVACAM, nous rappelons que nous mettons des bureaux à disposition des associations. À partir de créneaux horaires préalablement réservés, vous pouvez y tenir des permanences ou y organiser des entretiens, des réunions (de type bureau ou C.A.). Ces bureaux sont d’équipements variables et peuvent accueillir jusqu’à 18 personnes. Les associations pourront aussi bénéficier d’autres services proposés sur place (casier, boîte aux lettres, vidéoprojecteur, fax, photocopies et possibilité de servir du café).

Pour plus d’informations, contactez le secrétariat de l’OVACAM 03 22 92 50 59.

● RIVA: INSCRIPTIONS ENCORE OUVERTES!

Il reste des places pour la formation du samedi 12 mars sur la responsabilité associative de 9 h 30 à 12 h 30, à l’Espace Dewailly à Amiens. Pour rappel, au programme du premier semestre 2011:

12 mars: la responsabilité associative;

9 avril: initiation à la comptabilité 1: les obligations comptables d’une association;

14 mai: projet associatif et conseils au montage de dossiers;

18 juin: recherche de financements, appels d’offres et mécénat.

Informations et inscriptions au 03 22 92 50 59 et sur www.ovacam.asso.fr

NOUVEAUX ADHÉRENTS

● AGAFRICARDIE

Bâtiment B1 porte 3

80 bis rue Monstrelet, 80080 Amiens

contact@agafricardie.fr

<http://www.agafricardie.fr/>

Faire la promotion du Gabon, de l’Afrique et de la Picardie dans le monde entier, et favoriser la culture, le patrimoine du Gabon, de l’Afrique et la Picardie. Implication dans la société avec des animations, expositions, contes dans les collèges, écoles, lycées... Organise les désencadrements des greniers (livres, vidéos, DVD...) dans une démarche de codéveloppement des pays africains.

● AMIENS MÉTROPOLE VOLLEY-BALL

Gymnase Jean-Bouin

Rue Charles-Gounod, 80080 Amiens

Tél. 03 22 44 17 18

Pratique de l’éducation physique et des sports.

● ASCOOW - Association pour la collaboration par le web

Siège social: OVACAM, BP 40326

80003 Amiens cedex 1

francoise.amosse@yahoo.fr

<http://alternativmanagement.over-blog.com/>

Initier et accompagner les pratiques co-laboratives, en s’appuyant notamment sur des outils collaboratifs Internet. Son territoire privilégié d’action est la région Picardie, elle est en interconnexion avec des initiatives francophones et européennes comparables.

● ASSOCIATION CENT 80

16 rue Jules-Lardière

80000 Amiens

Tél. 06 78 20 95 27

cent80@gmail.com

<http://cent80.over-blog.com>

L’association a pour but de participer à l’épanouissement des personnes et d’apporter

un soutien concret en cas de situation de crise ou de vulnérabilité (aide à la personne, banque alimentaire, animation, soutien aux familles...)

● ASSOCIATION PICARDE POUR LA SANTÉ ET L'AUTONOMIE DES SENIORS - APSAS

*Siège social : Rue de l'Île mystérieuse
80440 Boves
27 rue Frédéric-Petit
80019 Amiens cedex
Tél. 03 22 82 62 23
association.apsas@gmail.com
http://apsas.over-blog.com*

L'association a pour objet :

- La promotion de toute action dans les domaines de la prévention, de l'éducation en santé, du bien vieillir, de l'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques et de la préservation de l'autonomie, plus spécialement pour les personnes vieillissantes et âgées ;
- La réalisation d'actions de prévention, d'éducation en santé et d'éducation thérapeutique, du bien vieillir et de la préservation de l'autonomie en assurant notamment l'ingénierie et la communication de ces actions et le développement de partenariats dans ces domaines ;
- Le développement des liens de proximité entre les personnes leur permettant de partager sur la prévention, l'éducation en santé et le bien vieillir, en s'appuyant sur les valeurs de solidarité et de responsabilité.

● ASSOCIATION SPORTIVE KORFBAL AMIENS - ASKA

*51 rue de Sully
80000 Amiens
Tél. 06 87 30 43 79
korfbal80@hotmail.fr
http://korfbal80.over-blog.com/*

Développement de la pratique du korfbal en Picardie ainsi que de tout autre sport permettant un entretien physique.

● CAP MOBILITÉ - CENTRE D'ANIMATION PICARD DE LA MOBILITÉ

*Siège social : chez OVACAM
BP 40326, 80003 Amiens cedex 1
Tél. 06 74 35 11 37
cap.mobilite@gmail.com*

Sensibiliser et éduquer les acteurs picards à la mobilité durable. Elle propose des programmes d'actions pour engager les décideurs et les usagers des déplacements vers des choix et des pratiques de mise en œuvre en accord avec les enjeux et les principes du développement durable. Pour atteindre ces objectifs CAP mobilité développe des programmes d'animations pédagogiques pour faciliter l'accès de tous les Picards aux informations

nécessaires pour comprendre les impacts économiques, sociaux et environnementaux des transports et développer l'usage de modes de déplacement alternatifs à l'auto-solo.

● CHEMINOTS AMIENS SUD BASKET BALL

*Chez Christine Vasseur
89 rue Le Corbusier
80090 Amiens
Tél. 06 88 79 24 86
contact@casbb.fr
http://www.casbb.fr*
Pratique et promotion du basket-ball.

● CHŒUR DE FRANCE PICARDIE

*Parc de Diane, apt 47
317 boulevard de Bapaume
80090 Amiens
03 60 60 01 57
choeurdefrancepicardie@laposte.net
http://choeursdefrance.free.fr*
Réunir des choristes, des chefs de chœur et toute personne de la région Picardie désirant découvrir et faire connaître la chanson d'aujourd'hui dans ses adaptations chorales, au moyen de spectacles, d'animations avec mise en scène, accompagnement musical et appui technique.

● CLUB NAUTIQUE DE RIVERY

*13 impasse Motte, 80136 Rivery
03 22 91 63 75
rivery-canoe.kayak@wanadoo.fr
http://clubnautiquerivery.jimdo.com*
Le Club nautique de Rivery vous propose : son école de pagaie (âge minimum 10 ans) ; la pratique en loisir et en compétition du slalom de la mer ; la découverte des hortillonages.

● ÉCOLE DE TAI DO D'AMIENS

*9 rue Victor-Duvauchelle
80000 Amiens
Tél. 06 07 41 61 38
s.goffinon@wanadoo.fr
http://www.tai-do.com/*
Découverte et développement du Taï-do, art martial de défense, sans compétition.

● LE FIL D'ARIANE

*Siège social : 2 rue St-Nicolas
60200 Compiègne
2 rue de l'Union, 80000 Amiens
Tél. 03 22 42 88 36
le.fil.dariane@wanadoo.fr
http://www.fil-dariane.org/*
L'association a pour but de mieux faire participer à la vie les aveugles et les malvoyants ; pour cela elle se propose de susciter chez eux le goût de l'autonomie et de l'action et de leur en donner les moyens par des apprentissages, des activités créatives, des sorties, des échanges et de l'amitié.

● LE PASSAGE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE D'AMIENS - GEM

*18 rue Croix Saint-Firmin
80000 Amiens
Tél. 03 22 92 41 96
lepassage80@live.fr*
Entraide aux personnes en situation de fragilité psychologique et/ou souffrant d'isolement avec comme moyens d'actions : fournir accueil, soutien et écoute ; développer par convention le partenariat avec les associations locales, les acteurs du milieu social et/ou médical ; proposer et développer des activités manuelles, physiques, festives et de loisirs.

● MOBILISATION DYNAMISME RÉUSSITE (MDR)

*Appartement 29
125 rue Voltaire
80080 Amiens
Tél. 03 60 28 32 29/06 16 32 09 91*
Susciter l'ambition, favoriser et accompagner les jeunes issus de ZEP ou ceux y ayant étudié, dans la réussite de leur parcours scolaire et professionnel.

● SOM'DYS

*27 rue de la 3e DI
80000 Amiens
Tél. 06 30 90 93 80
somedys@tzm.fr
http://www.somdys.jimdo.com*
Échanger, informer sur la dyslexie du dépistage jusqu'à la vie professionnelle ; accompagner et soutenir les parents ; favoriser les échanges entre les enfants ; centraliser et diffuser les informations ; informer dans toutes structures pédagogiques publiques ou privées ; favoriser et développer l'utilisation de l'outil informatique ; participer à toutes les instances institutionnelles concernées par la dyslexie ; développer un réseau partenarial ; impulser et proposer des aménagements, voire de nouvelles réformes aux institutions concernées ; participer aux actions de prévention ; créer une banque de données, un centre ressources et dispenser les formations nécessaires ; conseiller les parents dans le cadre du montage de tous dossiers pédagogiques personnalisés.

OVACAM Office de la vie associative et culturelle d'Amiens Métropole
Association loi 1901 - siret 780 613 162 00012 - ape 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008
3, place Louis Dewailly
BP 40326 - 80003 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 92 50 59 / Fax : 03 22 92 89 46
courriel : contact@ovacam.asso.fr
site internet : www.ovacam.asso.fr

Directeur de publication : Alain Merckaert
Rédaction : Lionel Defranoux, Céline Bray
Maquettage : Isabelle Fricheteau
Tirage : 600 exemplaires
Impression OVACAM
Sur papier 100 % recyclé écolabélisé

